

Burundi : le rapport des consultations populaires sur la justice enfin publié

Arrib News, 08/12/2010Après plus de six mois dans les tiroirs de la présidence de la République, le rapport du comité de pilotage tripartite sur la justice transitionnelle au Burundi a finalement rendu public ce mardi. Selon le président de la commission qui a organisé les consultations populaires sur la justice transitionnelle, Festus Ntanyungu, « le travail majeur revient à l'ONU et à l'Etat dans la mise en place de la Commission vérité et réconciliation ».

« Le président de la République se chargera de la mise en application du contenu du rapport car il avait même proposé lors de son investiture » a déclaré le président de la Commission Festus Ntanyungu. Selon lui, le travail a pris beaucoup de temps mais il se réjouit pour avoir terminé. Du côté de la société civile, c'est une satisfaction majeure.

Selon le Directeur général du FORSC, le rapport a longtemps duré pour des raisons inconnues. « Le rapport a pris ans pour être confectionné et rendu public depuis les accords de paix d'Arusha en 2000 », a regretté le Directeur général du FORSC, Pacifique Nininahazwe. « Imaginez-vous si ça prend encore 10 ans pour connaître les auteurs de ce qui s'est passé au Burundi, ça ne servira à rien », a-t-il regretté. Une autre préoccupation, selon Nininahazwe, c'est que le parti au pouvoir veut tout s'approprier y compris la mise en place des organes de justice transitionnelle. « Nous avons peur que la mise en place de la Commission vérité et réconciliation ne tranquilliser pas les Burundais voir ce qui vient de se passer lors de la mise en place de l'Ombudsman et la construction du monument national en mémoire des guerres qui ont coûté des vies humaines, quand le pouvoir a fait sans considérer les idées des autres formations politiques et la société civile », a laissé entendre Pacifique Nininahazwe.

La commission avait été prévue par les accords de paix pour la Paix et la Réconciliation au Burundi en 2000. Cette commission avait pour tâche de rassembler les idées des populations cibles à travers tout le pays. Selon ce rapport, plus de 5000 personnes échantillons ont été entendues par cette commission des consultations populaires. La commission avait été nommée par décret présidentiel en novembre 2007 et avait pris fonction aussitôt. Cependant, les médias avaient déploré la lenteur dans la publication de ce rapport qui venait de passer presque 6 mois dans les tiroirs de la présidence de la République. La publication de ce rapport va aider dans la mise en place de la Commission vérité et réconciliation du peuple burundais, comme le stipule les accords d'Arusha de 2000. Cette commission sera aidée par le Tribunal Spécial pour le Burundi, pour statuer sur certains cas de crimes contre l'humanité et génocides qui ont lieu dans ce pays de l'Afrique de l'Est, qui vient de traverser une crise civile qui duré près de 14 ans et qui a coûté la vie à plus de 300.000 personnes et a fait plus d'un million de réfugiés Burundais favorables à la création d'un Tribunal spécial et d'une Commission vérité et réconciliation pour juger les crimes les plus graves commis dans leur pays depuis quatre décennies, a annoncé mardi un comité chargé de consulter la population. "La population que nous avons consultée s'est exprimée à plus de 80% pour la mise en place des mécanismes de recherche de vérité et de poursuites judiciaires qu'on entend par Commission vérité et réconciliation et Tribunal spécial pour le Burundi", a annoncé à la presse le président de ce comité, Festus Ntanyungu. Le "comité de pilotage tripartite", composé de deux représentants du gouvernement, deux de la société civile et deux de l'ONU, avait été mis en place le 7 novembre 2007 et devait produire son rapport au bout de six mois de consultations populaires. Festus Ntanyungu a justifié le retard par des raisons techniques et financières. Le gouvernement et les Nations unies discutent depuis 2005 de la mise en place d'un double mécanisme de justice de transition, sans succès jusqu'à présent. "Certains points n'ont pas encore fait l'objet d'accord entre le gouvernement et l'ONU: il s'agit de l'indépendance du procureur, de la relation entre la Commission vérité et réconciliation et du tribunal spécial et de l'amnistie des crimes commis", a précisé à la presse Amadou Ousmane, un des responsables de la mission de l'ONU au Burundi. La société civile burundaise s'est dite "satisfaite" de cette étape, tout en regrettant, selon l'un de ses principaux représentants Pacifique Nininahazwe, "les déviances des politiciens qui ont fait traîner les choses en longueur".

Indépendamment depuis 1962, le Burundi a connu notamment à partir de 1972 une série de massacres interethniques et de coups d'Etat, précédés par une longue guerre civile (1993-2006) ayant opposé des rebelles hutu à l'armée, dominée jusqu'à récemment par la minorité tutsi. Le conflit a fait plus de 300.000 morts. Les Burundais s'expriment sur les voies de la réconciliation.

Xinhua, 08/12/2010 Sur 4 837 Burundais qui ont été invités à participer aux Consultations Nationales sur la mise en place des Mécanismes de Justice de Transition au Burundi, 3 887 ont répondu et ont privilégié quatre voies concomitantes de réconciliation. Selon le rapport publié mardi par le Comité Tripartite de Pilotage de ces consultations, la réconciliation des Burundais passera par la vérité avec 91,47% des personnes interrogées, le pardon avec 87,5%, la justice avec 83,39% et la réparation avec 79,9%. L'amnistie a été citée par 65,47%, mais elle ne concernera pas les auteurs des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide. Les personnes interrogées ont également cité le dialogue, l'éducation civique et patriotique, la réinsertion des déplacés et rapatriés et la mise en place des mécanismes de justice de transition. Parmi ces mécanismes, les Burundais ont demandé la mise en place du Tribunal Spécial pour le Burundi qui devra traduire en justice les responsables des crimes graves selon le droit international afin de mettre fin à la tradition d'impunité. Il devra également donner la parole aux victimes en se conformant aux critères et standards les plus élevés en matière d'indépendance, d'impartialité et de compétence. Il aura à mettre à la disposition des accusés une défense qualifiée et à mettre sur pied un programme performant d'assistance aux victimes et de protection des témoins en tenant compte du genre. 60% des Burundais interrogés voudraient que le président de ce Tribunal soit un Burundais et 38% sont pour un étranger. Ils se sont exprimés aussi sur la provenance du président de la Commission vérité et réconciliation à mettre en place parmi les mécanismes de la justice de transition. 85,28% voudraient qu'il provienne de la société civile, 80,14% des confessions religieuses, 49,27% du secteur privé et seulement 42,16% penchent pour le gouvernement. Ce sont uniquement les crimes commis entre le 01er juillet (Date de l'indépendance du Burundi) et le 4 décembre 2008 (Date de fin de la belligérance) qui seront pris en compte dans la mise en place de ces mécanismes de justice de transition. Le rapport de la commission tripartite (Gouvernement - Société civile - Nations Unies) demande également au gouvernement du Burundi et aux Nations Unies de se convenir d'un calendrier de mise en place de ces mécanismes, un calendrier

répondant aux attentes exprimées par les personnes interrogées. NDIRA : Le 24 octobre dernier, ARIB.INFO avait déjà publié ce Rapport, dont vous pouvez lire l'intégralité (Cliquez-ici)